



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

---

*Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures*

---

**2014/2075(DEC)**

13.1.2015

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 7**

**Projet d'avis**  
**Sylvie Guillaume**  
(PE541.395v01-00)

Décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour  
l'exercice 2013, section III – Commission et agences exécutives  
(2014/2075(DEC))

AM\1038293FR.doc

PE541.400v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

AM\_Com\_NonLegOpinion

**Amendement 1**  
**Sylvie Guillaume**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. se félicite que le taux d'erreur résiduel calculé par *la Cour des comptes* à la fin de 2013 était inférieur à 2% pour le domaine de la justice et des affaires intérieures;

*Amendement*

3. se félicite que le taux d'erreur résiduel calculé par *les services de la Commission* à la fin de 2013 était inférieur à 2% pour le domaine de la justice et des affaires intérieures;

*(Rectification : ce sont les services de la Commission européenne -et non, comme initialement mentionné, la Cour des comptes- qui ont calculé et établi le taux d'erreur résiduel de 2% pour le domaine JAI.)*

Or. fr

**Amendement 2**  
**Petr Ježek**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. se félicite que le taux d'erreur résiduel calculé par la Cour des comptes à la fin de 2013 était inférieur à 2% pour le domaine de la justice et des affaires intérieures;

*Amendement*

3. se félicite que le taux d'erreur résiduel calculé par la Cour des comptes à la fin de 2013 était inférieur à 2% pour le domaine de la justice et des affaires intérieures;  
***souligne toutefois qu'il conviendrait toujours de mentionner qu'il faut réduire davantage le taux d'erreur dans le budget;***

Or. en

**Amendement 3**  
**Petr Ježek**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

4. accueille favorablement la recommandation n°2 de la Cour des comptes selon laquelle la Commission devrait faire en sorte que ses activités de contrôle soient davantage fondées sur une analyse des risques, en centrant ses contrôles sur les bénéficiaires à haut risque (par exemple, les entités moins habituées aux financements européens) et en réduisant la charge des contrôles pesant sur ceux pour lesquels les risques sont moindres;

*Amendement*

4. accueille **dès lors** favorablement la recommandation n°2 de la Cour des comptes selon laquelle la Commission devrait faire en sorte que ses activités de contrôle soient davantage fondées sur une analyse des risques, en centrant ses contrôles sur les bénéficiaires à haut risque (par exemple, les entités moins habituées aux financements européens) et en réduisant la charge des contrôles pesant sur ceux pour lesquels les risques sont moindres;

Or. en

**Amendement 4**  
**Petr Ježek**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. prend acte des conclusions du rapport spécial n° 3/2014 de la Cour des comptes, intitulé «Les enseignements tirés du développement par la Commission du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II)» dans lequel la Cour des comptes a examiné les raisons qui ont amené la Commission à fournir le SIS II avec plus de six ans de retard par rapport au délai d'origine, et pour un coût bien supérieur aux estimations initiales;

*Amendement*

5. prend acte des conclusions du rapport spécial n° 3/2014 de la Cour des comptes, intitulé «Les enseignements tirés du développement par la Commission du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II)» dans lequel la Cour des comptes a examiné les raisons qui ont amené la Commission à fournir le SIS II avec plus de six ans de retard par rapport au délai d'origine, et pour un coût bien supérieur aux estimations initiales;  
**souligne que les recommandations devraient être suivies afin d'établir un budget prudent et réaliste à l'égard des projets à grande échelle;**

Or. en

**Amendement 5**  
**Tomáš Zdechovský**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6**

*Projet d'avis*

6. se félicite que le Fonds pour les frontières extérieures ait contribué à favoriser la solidarité financière; déplore cependant que la valeur ajoutée européenne ait été limitée et que le résultat global ne puisse être mesuré en raison de faiblesses dans le suivi par les autorités responsables et de graves lacunes dans les évaluations ex post de la Commission et des États membres.

*Amendement*

6. se félicite que le Fonds pour les frontières extérieures ait contribué à favoriser la solidarité financière; déplore cependant que la valeur ajoutée européenne ait été limitée et que le résultat global ne puisse être mesuré en raison de faiblesses dans le suivi par les autorités responsables et de graves lacunes dans les évaluations ex post de la Commission et des États membres; ***souligne que la marge d'amélioration pour la sélection des projets et les marchés publics est considérable; encourage la Commission à assurer un soutien accru aux opérations de Frontex.***

Or. en

**Amendement 6**  
**Sophia in 't Veld, Judith Sargentini, Cornelia Ernst**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***6 bis. relève que les dépenses de la Commission pour les subventions d'actions destinées à la mise en place des systèmes nationaux des dossiers passagers dans le cadre de l'exécution du programme de travail 2012 sur la prévention et la lutte contre la criminalité, ont été effectuées sans l'approbation du Parlement au sujet de la proposition connexe de directive PNR de l'Union,***

*alors que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures avait rejeté cette proposition le 24 avril 2013; s'interroge sur la légalité des subventions de la Commission qui sont attribuées avant la décision législative du Parlement ou contre son esprit;*

Or. en

**Amendement 7**

**Sophia in 't Veld, Judith Sargentini, Cornelia Ernst**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*6 ter. relève que la Commission a alloué une subvention de 5,7 millions d'euros aux Pays-Bas pour la mise en place d'un système national de PNR dans l'exécution du programme de travail 2012 sur la prévention et la lutte contre la criminalité, en supposant que les dispositions législatives nationales applicables au déploiement du projet PNR seraient adoptée à temps; constate que le parlement néerlandais a rejeté l'introduction d'un système national de PNR le 4 septembre 2014; s'interroge sur la légalité des subventions accordées par la Commission aux États membres avant que les dispositions législatives nationales pertinentes ne soient adoptées;*

Or. en